DES-INVEST
Société à responsabilité limitée au capital social de 179.663 euros
Siège social : 3, rue Joseph Delteil – 34830 Jacou
902 335 082 RCS Montpellier
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 2 MARS 2026

Le 2 mars 2026,

Les soussignés,

- **Monsieur Baptiste DESGENETEZ**, né le 11 juin 1990 à Caen, de nationalité française, demeurant au 3, rue Joseph Delteil – 34380 Jacou,

 détenant 88.068 parts sociales numérotées de 1 à 1.650 inclus et de 93.246 à 179.663 inclus,

- **Madame Anaïs ESCUROUX**, née le 14 août 1985 à Aurillac, de nationalité française, demeurant au 3, rue Joseph Delteil – 34380 Jacou,

 détenant 91.595 parts sociales numérotées de 1.651 à 3.300 inclus et de 3.301 à 93.245 inclus,

agissant en qualité de seuls associés de la Société, détenant la pleine propriété de l'intégralité des cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-trois (179.663) parts sociales composant le capital social de la Société (les « **Associés** »),

ont pris les décisions suivantes :

1. *Nomination du cabinet GELAS Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société ;*
2. *Pouvoirs pour formalités.*

PREMIERE DECISION
Nomination du cabinet GELAS Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société

Les Associés,

après avoir pris connaissance de la lettre d'acceptation du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société GELAS Audit,

décident de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société :

GELAS Audit
Représentée par Anthony Agier
En qualité de commissaire aux comptes

décident que la société GELAS Audit exercera sa mission de contrôle des comptes au regard des normes comptables françaises en vigueur (notamment tirées du Plan Comptable Général),

prennent acte que la société GELAS Audit a fait savoir par avance qu'elle acceptait la mission de commissaire aux comptes qui lui est confiée, et qu'elle n'était soumise à aucune incompatibilité ou incapacité qui puisse faire obstacle à sa mission,

décident que la société GELAS Audit est désignée pour une durée de trois (3) exercices consécutifs (mandat de type ALPE). Le présent mandat porte sur les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,

décident que la société GELAS Audit est désignée pour une mission exceptionnelle de régularisation portant sur l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos au 31 décembre 2025,

Cette décision est adoptée par les Associés

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, pour effectuer les formalités de publicité prévues par la loi.

Cette décision est adoptée par les Associés

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par les Associés, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, par le biais du service Yousign (www.yousign.com). Les Associés reconnaissent à leurs signatures électroniques la même valeur que leurs signatures manuscrites et acceptent que les présentes prennent effet le 2 mars 2026.





Monsieur Baptiste DESGENETEZ

Madame Anaïs ESCUROUX